

Comité Départemental du Jeu d'Echecs de Maine-et-Loire

18, rue de l'Etrier 49 000 ANGERS 02 41 60 18 98

<u>laurentvernerey@yahoo.fr</u> https://sites.google.com/site/cdje49

Règlement du championnat départemental jeunes par équipes

Article 1 : Cette compétition se joue par équipes de 4 joueurs licenciés A à un même club. Si un même club engage plusieurs équipes dans une même compétition, un même joueur doit jouer tout le temps dans la même équipe.

Article 2 : Chaque équipe sera composée de 4 joueurs entre Petit-Poussin et Minime inclus; avec un maximum de 2 joueurs pour les catégories Benjamin et Minime; ces joueurs ne devront pas avoir joué plus de 2 fois dans une équipe évoluant en catégorie supérieure la même saison.

Article 3 : Les joueurs devront être rangés par âge décroissant, toutefois un joueur et un seul pourra être placé devant des joueurs plus âgés seulement dans le cas ou il possède un Elo (National ou estimé) supérieur. Dans le cas contraire le joueur placé après un plus jeune que lui aurait sa partie perdue par forfait administratif.

Article 4 : Le championnat se déroulera sur 7 rondes de 50mn + 10 secondes par coup à chaque échiquier.

Article 5 : Les équipes sont départagées en fonction de la différence entre les parties gagnées et perdues. En cas d'égalité de point et de départage, le second départage prendra en compte la rencontre directe entre les deux équipes et si l'égalité persiste, l'équipe ayant enregistré le plus de point de parties sera classée devant.

Article 6 : La notation des parties est obligatoire (une tolérance pouvant être prévue pour les plus jeunes) cette cadence comptant pour le ELO normal. Le club recevant conservera les feuilles de parties.

Article 7 : Le directeur de la compétition est Florian RAPIN.

Article 8 : L'équipe qui terminera en tête du championnat accèdera à la NIII jeunes.



